

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
5 septembre 2001  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale  
Cinquante-sixième session**  
Point 54 de l'ordre du jour provisoire\*  
**La situation en Afghanistan et ses conséquences  
pour la paix et la sécurité internationales**

**Conseil de sécurité  
Cinquante-sixième année**

**Lettre datée du 31 août 2001, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Pakistan auprès  
de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après, pour votre information et pour distribution comme document de l'Assemblée générale au titre du point 54 de sa cinquante-sixième session, et du Conseil de sécurité, les observations du porte-parole du Ministère pakistanais des affaires étrangères en réponse à une question concernant les inquiétudes suscitées par une déclaration qui aurait été faite par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au sujet du respect par le Pakistan de l'accord relatif au filtrage des réfugiés afghans, et concernant aussi les efforts déployés par le Pakistan en vue d'obtenir la libération des agents internationaux d'aide humanitaire détenus par les autorités taliban.

« En ce qui concerne la première partie de votre question, le Pakistan n'expulse aucun des réfugiés afghans qui se trouvent dans les camps de Jallozai ou de Shamshattoo, où une opération de filtrage est actuellement menée conjointement par une équipe du HCR et des responsables de la Commission pakistanaise des réfugiés. Cela étant, le Pakistan n'est pas en mesure d'absorber de nouveaux flux de réfugiés afghans, qui sont pour la plupart des migrants économiques. Nous avons demandé à maintes reprises à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres organisations internationales d'apporter une aide aux Afghans déplacés dans leur propre pays. L'aide devrait être acheminée vers les zones administrées par l'Alliance du nord et les zones administrées par le Gouvernement taliban de manière à ce que ces Afghans déplacés ne soient pas obligés de quitter l'Afghanistan pour trouver de la nourriture et d'autres secours.

Comme vous le savez, le Pakistan accueille depuis plus de deux décennies la plus nombreuse population de réfugiés au monde. Les réfugiés afghans sont près de 2,5 millions. Depuis septembre dernier, le Pakistan a accueilli

\* A/56/150.



quelque 200 000 réfugiés afghans, essentiellement en raison de la sécheresse et de la situation économique extrêmement précaire en Afghanistan. Nous ne sommes plus en mesure d'accueillir et de prendre en charge de nouveaux afflux de réfugiés afghans.

La communauté internationale devrait comprendre cette position, en particulier dans le contexte des images diffusées récemment sur les écrans des télévisions, où l'on a vu un pays à la dimension d'un continent s'estimer en droit de rejeter de ses eaux territoriales un navire transportant environ 400 demandeurs d'asile afghans. Le Haut Commissaire aux réfugiés lui-même, M. Rund Lubbers, s'est judicieusement demandé dans un article paru en juin dernier dans un journal britannique, comment réclamer du Gouvernement pakistanais qu'il accepte d'accueillir de nouveaux réfugiés alors que, dans certains pays industrialisés beaucoup plus riches, les demandeurs d'asile sont traités comme étaient jadis traités les rats porteurs de la peste. Il me semble donc que la position du Pakistan, selon laquelle ce pays n'est plus en mesure d'absorber de nouveaux flux de réfugiés, devrait être comprise sans difficulté.

En ce qui concerne la deuxième partie de votre question concernant l'action menée actuellement par le Pakistan pour obtenir la libération des agents internationaux d'aide humanitaire détenus en Afghanistan, le Pakistan fait et continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que ce problème soit résolu à l'amiable. »

(Signé) Shamshad **Ahmad**

---